



10 avril 2019

CIRCULAIRE CTOI 2019–17

Madame/Monsieur,

CONCERNANT LA SOUMISSION DU QUESTIONNAIRE STANDARD SUR L'APPLICATION DES RÉSOLUTIONS DE LA CTOI

Conformément à l'Article V, paragraphe 4.1 (ii) du Règlement Intérieur (2014) de la CTOI, j'invite les CPC à examiner les réponses au Questionnaire sur l'application de la CTOI, qui peut être téléchargé via les liens ci-dessous. Je souhaiterais également inviter les CPC à soumettre leurs commentaires et d'éventuelles questions sur ces réponses.

Afin de permettre au Président du Comité d'Application et au Secrétariat d'identifier et de présenter les problèmes de non-conformité, au moins 30 jours avant la prochaine réunion du Comité d'Application, je vous saurais gré de bien vouloir soumettre vos commentaires au plus tard le 10 mai 2019.

À ce jour, seulement 22 des 33 CPC ont soumis leur Questionnaire sur l'application complété. Celles-ci sont : l'Australie, la Chine, l'Union des Comores, l'Union Européenne, la France (TO), l'Indonésie, la R.I. d'Iran, le Japon, le Kenya, la Malaisie, les Maldives, Maurice, le Mozambique, la République de Corée, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, la Tanzanie, la Thaïlande, le Royaume Uni (TO), le Libéria et le Sénégal.

Les Questionnaires d'application sont disponibles sur la page de la réunion du CdA16 du site web de la CTOI [[cliquer ici](#)] et en tant que recueil dans un fichier zip à des fins de commodité [[cliquer ici](#)].

Je souhaiterais encourager les CPC qui n'ont pas encore soumis leur Questionnaire sur l'application complété à le faire dès que possible, en vue d'aider le Comité d'Application dans sa tâche d'évaluation du niveau d'application des Résolutions de la CTOI, de chaque CPC.

Cordialement

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Libéria, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.